

A Monsieur Sébastien Lecornu
Premier Ministre de la République française
chargé de la Planification écologique et énergétique

Hôtel de Matignon, 57 rue de Varenne, 75007 Paris

En copie pour information :

A Madame Stéphanie Rist,

Ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes en situation de handicap

A Madame Camille Galliard-Minier

Ministre déléguée, chargée de l'Autonomie et des Personnes en situation de handicap

A Monsieur David Amiel

Ministre de l'Action et des Comptes publics

A Monsieur Serge Papin

Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat, du Tourisme et
du Pouvoir d'achat

A Monsieur Thomas Fatôme

Directeur général de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie

Paris, le 23 septembre 2026

Objet : Urgence de la revalorisation de l'exercice conventionné de l'orthophonie en France.

Monsieur le Premier Ministre,

La situation budgétaire nous inquiète toutes et tous. Pour préserver notre modèle de protection sociale paritaire, des efforts sont à produire, à tous les niveaux. La rigueur qui s'impose aux politiques publiques ne doit pas cependant vous conduire à négliger une profession de santé essentielle pour notre société.

Les vingt-quatre mille orthophonistes que compte notre pays sont des professionnelles primordiales à toute effectivité du droit à la communication et à l'autonomie : prenant en soin les personnes porteuses de troubles du langage, de la déglutition, de la communication au sens large et des troubles oro-myo-faciaux, elles doivent être au coeur de vos politiques publiques de santé.

La Fédération Nationale des Orthophonistes (FNO), qui en est l'unique syndicat représentatif (fédérant plus de 35% de la profession), se voit contrainte de vous manifester le caractère

urgent de sa revalorisation. En effet, il est temps que les orthophonistes cessent d'endurer l'insupportable, elles qui sont :

soumises à une démographie professionnelle saturée par l'incapacité politique à planifier une offre de formation initiale suffisante - alors même que la filière, avoisinant 3% d'admission seulement sur Parcoursup, est très plébiscitée ;
régulièrement écartées des processus de décision des politiques publiques ;
épuisées, jusqu'à 81% se déclarant fréquemment surmenées au travail ;
heurtées de plein fouet par les conséquences en chaîne de l'enlisement total du statut des orthophonistes salariées. Cet enlisement provoquant des retards de prise en soin à l'hôpital et en ESMS, un report sur le cabinet libéral de patients qui relèvent d'un plateau technique, une pénurie de terrains de stage — et donc un goulot d'étranglement sur la formation elle-même ;
inquiètes et lasses de l'inertie de l'Etat dans son rôle de cadrage du dialogue conventionnel de l'exercice orthophonique conventionné.

Nous en avons, en effet, maintes fois alerté les tutelles : les orthophonistes sont en attente d'une revalorisation significative de leur lettre clé, comme nous l'enseignent toutes les consultations que l'on mène auprès d'elles, comme l'a acté le conseil d'administration fédéral de la FNO. Le redressement de la cotation des bilans leur apparaît, parallèlement, indispensable et les autres chantiers conventionnels à mener sont nombreux.

Depuis l'actualisation de notre convention nationale le 31 octobre 1996, la valeur de la lettre clé (AMO) n'a évolué qu'à deux reprises : de 2,40 € en décembre 2007, elle est passée à 2,50 € en novembre 2012, puis à 2,60 € en janvier 2024. L'évolution du revenu des praticiennes libérales s'est donc jouée - à titre subsidiaire - sur les coefficients, les forfaits et les rares majorations : des mesures ciblées, conditionnées, et dont le rendement dépend de la structure d'activité de chacun. Ce type de dispositifs par indicateurs et nomenclatures, moins lisible, plus contraignant, porte également un risque d'éloignement et de frustration des soignantes vis-à-vis du dialogue conventionnel.

Par ailleurs, comme vous le savez, chaque mesure tarifaire est retardée par les stabilisateurs économiques. L'avenant 20, signé en juin 2023 alors que l'inflation dépassait 4,9 %, n'a produit ses effets qu'au 26 janvier 2024. Entre novembre 2012 et janvier 2024, la lettre clé fut donc figée à 2,50 €. Pendant onze ans et trois mois. Sur la même période, les prix à la consommation ont progressé de 21,4 %. Un AMO indexé sur l'inflation depuis 2012 vaudrait 3,03 € en janvier 2024 : les 2,60 € obtenus par l'avenant 20 représentent donc, le jour même de leur entrée en vigueur, 14,3 % de moins qu'en 2012 en euros constants.

Une enquête conduite en 2021 par la CARPIMKO auprès de 12 671 professionnels, analysée par le cabinet STIMULUS au moyen du Maslach Burnout Inventory, établit que **48,6 % des orthophonistes présentent des signes d'épuisement professionnel**. Toutes professions affiliées confondues, 37,8 % sont en hyperstress contre 23,2 % dans la population active générale, soit un sur-risque de 62 %.

C'est donc par souci d'équité, de respect et pour faire face au risque de désengagement documenté de la profession, que notre syndicat vous demande, une nouvelle fois, de cadrer

l'ouverture de négociations pour la pratique libérale de notre profession, dont le sérieux, la rigueur, l'expertise et l'implication mérite mieux, beaucoup mieux.

Nous attendons la même considération que les autres professions de santé récemment revalorisées.

Car une profession considérée, c'est une profession qui s'engage davantage, qui se projette, qui avance, face à la hausse inexorable des troubles diagnostiqués qu'elle se doit de prendre en soin.

En conséquence, nous revendiquons que le prochain avenant à la convention nationale des orthophonistes puisse :

1. Augmenter la lettre clé
2. Revaloriser tous les actes de bilan
3. Accéder aux revendications identifiées par la profession, pour la qualité et la pertinence des soins : notamment création d'un acte sans la présence du patient, déploiement des séances post bilan de prévention et d'accompagnement, du BPA adulte, rémunération des tuteurs de stages.

Les orthophonistes et leurs patients comptent sur vous. Ne les décevez pas.

Je me tiens à votre disposition pour toute demande de précision.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma haute considération.

Sarah DEGIOVANI

**Présidente de la Fédération Nationale des
Orthophonistes**

+33 6 48 13 46 39

presidence@fno.fr

